

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 mai 2019

Le mercredi 22 mai 2019 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : ARANA M - ECHEVERRIA D - GARAT MM - GENIN P - LADEUX JM - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - UHARRIZ JP - ZAMORA MT - ZUDAIRE S -

ABSENTS ayant donné un pouvoir : INSAUSTI L à ZAMORA MT - JORAJURIA M à SANSBERRO T -

ABSENTS et EXCUSÉS : OTONDO P -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Déplacement d'une portion du chemin rural de la carrière - Validation après enquête publique
- 5 - Déclassement et aliénation portions de voies communales (Chemin Haxaenia, Chemin Zuraidegarai, Chemin Ordoxmendi, chemin d'Aintziartea, chemin de Maldeia, Rue principale) - Validation après enquête publique
- 6 - Déclassement et régularisation du chemin de Menta - Décision de principe
- 7 - Signature d'une convention de prêt à usage d'un logement
- 8 - Obligation réelle environnementale - Fondation René Clément - Communes Saint-Pée, Souraïde, Ustaritz
- 9 - CAPB - Prise de compétence facultative "Politique linguistique et culturelle Occitane Gasconne"
- 10 - Capb - Convention de mutualisation en matière d'usages numériques avec la Capb
- 11 - Capb - Approbation rapport CLECT
- 12 - Décisions modificatives au budget communal
- 13 - Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne MASSONDE Marielle à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Compte rendu des décisions du maire dans le cadre de la délégation.

- Avec l'architecte des locaux commerciaux, Mme Lesbats Caroline, signature d'un avenant à la mission de maîtrise d'œuvre pour suivi des travaux: montant initial 15 750 euros, avenant 5502.15 €,

- Un bail de location a été signé avec Mr Douchet et Mme Otondo pour l'appartement n°2 à la mairie à compter du 01 mai 2019, loyer 388.06 €,

4 - Déplacement d'une portion du chemin rural de la carrière - Validation après enquête publique

et

5 - Déclassement et aliénation portions de voies communales (Chemin Haxaenia, Chemin Zuraidegarai, Chemin Ordoxmendi, chemin d'Aintziartea, chemin de Maldeia, Rue principale) - Validation après enquête publique

Pour les points 4 et 5, suite à des délibérations que l'on a prises précédemment concernant des régularisations ou cession du domaine public sur des voies communales et sur une voie rurale qui avaient été faites à la demande de plusieurs personnes.

Après l'enquête publique qui a été réalisée avec 3 permanences pour permettre aux personnes de se manifester, il n'y a pas eu de remarques particulières.

Donc on est appelé à délibérer pour finir et passer aux actes juridiques et notariés avec les personnes concernées.

Par la suite, s'il y a d'autres demandes, on va les regrouper avant d'effectuer l'enquête publique pour limiter les coûts pour la commune. Montant 1000 euro pour une enquête publique.

Vote : Pour 12 Abstentions 2 (M ARANA et P GENIN)

6 - Déclassement et régularisation du chemin de Menta - Décision de principe

Une délibération avait été déjà prise, il y a quelques années, pour un déclassement du domaine public pour les propriétaires privés, il faudrait l'actualiser pour y apporter des précisions notamment indiquer la superficie.

Mr le maire explique l'historique du dossier et qu'effectivement la maison MENTA n'a pas de devant de porte et donc il faut, comme il l'a été fait pour les autres voisins avant, leur restituer un tronçon de terrain de l'ordre de 228 m2.

En revanche, il faudra maintenir une servitude afin de permettre aux personnes voisines d'accéder à leur propriété.

P.Genin indique que cette propriété a déjà plusieurs accès et que le problème principal a toujours été l'entêtement de chaque partie.

Il y a également une petite part à céder à la maison Etxenika qui a construit une murette en englobant du domaine public.

Adopté à l'unanimité

7 - Signature d'une convention de prêt à usage d'un logement

L'association Zuraide Munduari Zabalik nous a sollicité au sujet d'une famille de migrants qui est logée actuellement à Souraïde dans un logement loué à la saison qu'il faut libérer pour fin mai et nous demande de l'aide afin de trouver une solution de relogement de manière temporaire

Nous leur avons proposé l'appartement situé à Espelette dans la maison de Mr Ithurria dont nous sommes propriétaires.

Il a été convenu de leur mettre à disposition cet appartement avec un prêt à usage à partir de demain jusqu'au 10 novembre.

Mr le maire nous lit la note qu'ils ont préparée afin de présenter l'association et le dossier concerné.

S Zudaire : la loi française dit qu'ils peuvent avoir un statut de réfugiés mais sous diverses conditions. C'est très complexe comme situation.

Adopté à l'unanimité

8 - Obligation réelle environnementale - Fondation René Clément - Communes Saint-Pée, Souraïde, Ustaritz

MT Zamora explique que nous avons été contactés par les communes de St-Pée et d'Ustaritz, car la fondation René Clément qui a été créée en 2007 reconnue d'utilité publique, a engagé des discussions avec les communes. Son souhait est de mettre en place une protection sur ces biens. Sur Souraïde, cela concerne 2 parcelles de terrains dans le cadre d'une obligation réelle environnementale.

Mr le maire précise qu'il y a une convention à signer.

Adopté à l'unanimité

9 - CAPB - Prise de compétence facultative "Politique linguistique et culturelle Occitane Gasconne"

La CAPB s'est prononcée favorablement pour cette prise compétence le 16 mars 2019 et s'engage à aider les initiatives en faveur du développement de la langue et de la culture Occitane et Gasconne.

P.Genin demande si quelqu'un parle cette langue ?

M. le Maire répond que oui et qu'il y a de nombreuses initiatives notamment dans le secteur autour de l'Adour.

Adopté à l'unanimité

10 - Capb - Convention de mutualisation en matière d'usages numériques avec la Capb

Cette convention consiste en la mise en conformité du Règlement général sur la protection des données (RGPD) dans le cadre du haut débit ,la dématérialisation de la commande publique et de la transmission à la légalité.

Concernant le très haut débit, les travaux commencent cette année notamment à Souraide, l'ensemble du département devrait être couvert d'ici 5 ans. C'est un projet ambitieux mais nécessaire.

Adopté à l'unanimité

11 - Capb - Approbation rapport CLECT

Depuis le transfert de compétences à la CAPB, la CLECT se réunit chaque année pour évaluer les coûts transférés et ceux-ci sont déduits de l'attribution de compensation versée aux communes.

Cette fois-ci, il s'agit de la participation au service départemental d'incendie et de secours qui est dorénavant versée par la CAPB en lieu et place de la Commune et son montant sera donc déduit de l'attribution de compensation 2019.

Adopté à l'unanimité

12 - Décisions modificatives au budget communal

Il s'agit de transférer des crédits du compte 673 annulation de titres pour 2500 € au compte 6541 Admissions en non-valeur (impayés d'eau) et du compte 60612 achat électricité pour 300 € au compte subvention 6574 (subvention exceptionnelle à Atzarri pour organisation tournoi pala au fronton).

Adopté à l'unanimité

13 - Questions diverses

Mr le maire souhaite aborder un autre sujet avec le conseil afin de prendre une décision.

Lors du dernier conseil, il a présenté les échanges entamés avec un bailleur social pour la maison Ithurrioseña de Bixente Ithurria de Souraide et la maison Ttipienea.

Suite à cela, la famille ETCHEVERRY propriétaire de la maison Amorianea qui jouxte Tipienea a fait parvenir un courrier indiquant qu'ils souhaitent acquérir ce dernier bâtiment.

Il précise d'abord qu'il a personnellement proposé à un membre de cette famille de leur céder ce bâtiment et ce à plusieurs reprises en indiquant que faute d'intérêt de leur part la commune avancerait de son côté.

Ils n'ont donné aucune suite, et de notre côté nous avons avancé dans l'étude du dossier de réhabilitation (3 logements).

A réception de leur courrier, ils ont été reçu et ont fait la proposition suivante : 70 000 euros pour le bâtiment et 20 000 euros pour un accès parking.

Pour information, en 2001 cette maison a été acquise par la Commune pour un montant de 121 000 euros, la délibération de l'époque précisait que c'était pour faire du logement social. C'est exactement ce que l'on est en train de faire, et maintenant que ce projet avance, à ce jour, on n'est pas vendeur. On a une solution qui paraît cohérente, qui permet à la fois de répondre à cet objectif fixé à l'époque et de conserver le bâtiment dans le patrimoine de la commune, puisqu'il s'agit d'un bail de 50 ans par lequel le bailleur social fait tous les travaux, entretient le bâtiment paie tous les frais puis restitue le bâtiment en bon état à l'issue du bail. On a beaucoup travaillé dessus.

Lors du rendez-vous, on leur a expliqué tout notre projet de logement.

En regardant la carte communale de 2008, on a constaté que le tracé d'un chemin a été fléché le long du ruisseau dans le terrain de la famille ETCHEVERRY près du cimetière. Cela pourrait permettre de désengorger le bourg lorsque les terrains aujourd'hui

libres seront urbanisés. Leur demande est une opportunité pour négocier la bande de terrain prévue pour ce futur chemin. Il ne s'agit pas de faire le chemin mais d'anticiper en achetant le terrain pour le futur.

P Genin demande si c'est le chemin au bord du ruisseau car lors d'une autre discussion M. le Maire lui avait dit que cela serait compliqué à cause de la Loi sur l'Eau, il a donc changé d'avis. Pour sa part, il a toujours été pour ce chemin et c'est donc tant mieux si ça peut se faire, il ne dira pas le contraire maintenant.

Il rappelle que cette famille a toujours été arrangeante quand la municipalité a eu besoin de terrain et en a vendu pour le cimetière notamment.

MM Garat indique que d'autres familles du bourg ont aussi cédé du terrain à la commune par le passé mais ce n'est pas le propos du jour. Le fait est qu'avec la proposition évoquée par Mr le maire d'obtenir ce terrain en contrepartie de la vente de la maison et de l'accès pour 90 000€, cela permettrait de se rapprocher du prix d'acquisition de 2001.

S Zudaire demande s'ils ont donné un délai pour la réponse et souhaite une semaine de réflexion avant de donner son avis.

Mr le Maire dit qu'il y a trois possibilités :

- 1- On poursuit le projet de bail pour trois logements sociaux
- 2- On accepte leur proposition telle quelle soit 70 000€ pour la maison + 20 000€ pour l'accès et du parking
- 3- On fait une contreproposition en leur vendant la maison et l'accès pour 90 000€ et eux cèdent la bande de terrain nécessaire pour un futur chemin.

Il désire l'avis avant de recevoir la famille et pour leur répondre au plus tôt.

Il est décidé de se laisser une semaine de réflexion et de se retrouver en réunion informelle mercredi prochain.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,



Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

ARANA M -

ECHEVERRIA D -

GARAT MM -

GENIN P -

LADEUX JM -

LARRE JM -

LARRECHEA O - MASSONDE M -

UHARRIZ JP -

ZAMORA MT -

ZUDAIRE S -